

## **Communication à l'intention des maires des communes les plus concernées par le risque karstique**

Le département du Loiret vient de subir des épisodes de précipitations importantes. Des phénomènes connexes peuvent apparaître. Votre population doit être vigilante.

Vos administrés ou vous-même, en qualité de gestionnaire de patrimoine et d'infrastructures, pouvez notamment être amenés à observer des phénomènes inhabituels : présence d'un trou récent, d'un affaissement ou de fissures importantes sur un aménagement ou sur un bâtiment (pouvant être accompagnées de « craquements »).

Le phénomène pourrait évoluer et nécessite une surveillance constante afin de pouvoir réagir rapidement.

Face à un tel phénomène, il est nécessaire d'en informer votre population avec des éléments aisément compréhensibles. Pour qu'elle acquière de bons réflexes, la fiche jointe a été réalisée à cet effet et mise en ligne sur le site internet de la préfecture et nous vous invitons à la diffuser largement de votre côté.

En cas d'observation de ce phénomène sur le territoire de votre commune, la conduite à tenir est décrite dans la fiche ci-dessous.

